

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

[www.revueithaque.org](http://www.revueithaque.org)



## **Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal**

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Bodéüs, R. (2014) « Dossier : Aristote et la démocratie », *Ithaque*, 15, p. 51-56.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque15/Presentation.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



# Dossier :

## Aristote et la démocratie

### Mot de présentation

Faut-il le rappeler ? Ce n'est pas chez Aristote, ni, plus généralement, chez les Anciens qu'il convient de chercher une apologie sans réserve de la démocratie, pareille à celle que l'on trouve si volontiers sous la plume allègre de ses thuriféraires contemporains. Quand ces derniers, du moins en Occident, confortés par une déclaration universelle des droits de l'homme, inclinent à dénoncer partout, de manière fébrile, un déficit de démocratie plus ou moins flagrant selon les cas, Aristote, lui, inclinait plutôt à mettre en garde contre ce genre de régime, surtout s'il se présente sans déficit, sous la forme d'une démocratie directe, où le peuple gouverne par lui-même et pour lui-même. C'est bien pourquoi, l'hiver dernier, mettant à l'étude de mon séminaire les vieux propos d'Aristote sur la démocratie, je savais qu'il me faudrait sans doute compter, chez les étudiants inscrits, sur une capacité de vaincre avec moi certains préjugés qui sont dans l'ère du temps, plus forte que la tendance à suivre avec d'autres de tels préjugés. Je n'ai pas été déçu dans mon attente.

Pour autant, mon but n'était pas de risquer la disgrâce et de réhabiliter, en Aristote, un ennemi de la démocratie, comme le font les esprits chagrins. Aux lumières d'une analyse des textes de la *Politique* principalement, mon ambition, au contraire, était de recueillir, avec plus de soins qu'à l'ordinaire, les éléments d'une pensée qui, en profondeur, se refuse à prendre invariablement la démocratie pour ennemie.

Cette pensée, j'y insiste, n'enlève rien à l'idée qu'Aristote se faisait de la démocratie en général, de sa place dans l'histoire ou encore de son défaut rédhibitoire. On trouve indubitablement dans les textes du philosophe de quoi établir qu'à ses propres yeux, la démocratie est le genre de régime politique qui tend à reposer sur l'égalité parfaite des

individus, égalité fondée en toute justice, selon ses partisans, sur l'égale liberté des sujets réputés libres. Ce qui ouvre à tous les citoyens d'une démocratie la possibilité, en droit, de s'assembler pour juger et décider souverainement des affaires publiques, ainsi que celle d'accéder, chacun à son tour, aux fonctions exécutives. On peut trouver aussi, dans les textes, les indices montrant que pareil système politique, selon Aristote, s'est imposé progressivement au cours de l'histoire et que, finalement, de l'aveu même du philosophe, il se trouve pratiquement inévitable dans les grandes Cités de son époque. Et, bien entendu, les observations d'Aristote ne manquent pas qui relèvent, dans la démocratie ainsi décrite et en quelque sorte triomphante, le défaut commun aux régimes dits, pour cela, « déviés » et qui consiste à servir exclusivement les intérêts de ceux qui gouvernent (ici la majorité des pauvres) aux dépens des autres citoyens. Travers despotique et contre nature, prononce le philosophe.

Tout cela, du moins en gros, est assez bien connu de la plupart des interprètes depuis longtemps, comme l'est aussi et surtout le prix que le philosophe attache par ailleurs à l'exercice de la justice sans réserve et des vertus cardinales, dans un autre régime politique, celui-là aussi parfait que possible.

Mais rien de tout cela ne semble donner le dernier mot d'Aristote sur la démocratie. Au demeurant, plusieurs études récentes ont tenté de le montrer, les plus sérieuses en faisant valoir, par exemple, que l'on devrait pouvoir reconnaître une démocratie non déviée dans ce régime républicain équilibré dont Aristote soutient qu'il préserve l'intérêt commun et convient à la plupart des Cités, ou encore, avec plus d'acharnement, en exploitant les propos du philosophe touchant les avantages des décisions politiques qui sont, comme en démocratie, délibérées collectivement, plutôt que prises par un seul individu, serait-il parfaitement qualifié. Quoi qu'il en soit de ces tentatives, les recherches de notre séminaire ont été orientées dans une autre direction, selon moi, plus profitable dans la mesure où elle va au cœur du projet politique d'Aristote.

C'est une démarche qui, au départ, accorde toute son importance à la position réputée réaliste que défend Aristote et selon laquelle la même sagacité qui permet au législateur de mettre en place le meilleur régime politique possible, quand les conditions favorables sont

réunies, doit aussi lui permettre de mettre en place, dans toutes les autres conditions, moins favorables, les régimes adaptés à celles-ci, régimes évidemment variables selon les cas. Cette position témoigne d'une conviction de portée immense : celle de l'adéquation naturelle des différentes « formes » constitutionnelles aux différentes « matières » fournies au législateur par les populations sur un territoire donné. Au vu de quoi l'on peut tenir pour certain au regard d'Aristote que, malgré les défauts qu'elle présente dans l'absolu, une forme démocratique qui s'harmonise naturellement avec la population d'une Cité est celle que pareille Cité réclame du législateur sagace.

Mais la perspective qu'Aristote ouvre ainsi et qui justifie la démocratie à certaines conditions exige du législateur qu'il abandonne l'idée entretenue à la légère par Platon, d'après lequel il n'existerait qu'une seule forme de démocratie. Il lui faut, autrement dit, cesser de considérer la démocratie en général, pour observer les formes particulières qu'elle revêt lorsqu'elle existe réellement et qui varient au gré des populations, spécialement des populations pauvres, appelées à détenir la souveraineté. C'est donc à l'exploration en profondeur des formes et des matières démocratiques que la recherche du séminaire s'est finalement consacrée.

On ne peut dissimuler l'intérêt, ni la difficulté du propos. L'intérêt, parce que l'originalité de la pensée d'Aristote, même comparée à la plupart des réflexions contemporaines sur la démocratie, est de récuser, comme insuffisante, voire inappropriée, toute spéculation sur un genre de régime qui ne prendrait pas en compte la pluralité des formes particulières sous lesquelles celui-ci se fait jour et, ainsi, ignorerait du même coup les différences qui séparent, voire, opposent entre elles les masses populaires ou, si l'on veut, laborieuses, aspirant à la souveraineté. Les plus remarquables de ces différences, selon Aristote, sont celles que présentent, respectivement, les masses rurales et agricoles, d'une part, et, d'autre part, les masses urbaines d'ouvriers salariés.

Les difficultés que comportent leur analyse et celle des formes de démocraties qui leur correspondent sont évidemment multiples. Beaucoup tiennent à l'imprécision d'Aristote, qui, volontiers avare de détails, n'aide pas à pénétrer sûrement le fond de sa pensée, ni, encore moins, à la rattacher aux faits historiques qu'il avait observés, dans la démocratie athénienne par exemple. D'autres difficultés

surgissent quand il s'agit de comparer les unes autres les différentes formes de démocratie, spécialement sous le rapport de la qualité ou, si l'on veut, du point de vue axiologique. Seules, ici, les grandes lignes d'un jugement se dessinent, qui consiste à souligner, par exemple, que la démocratie la plus radicale est la plus fragile et la plus exposée à se ruiner d'elle-même. C'est d'ailleurs dans la ligne de ce jugement que se situe l'analyse aristotélicienne de la démagogie, analyse bien connue au demeurant.

Pour surmonter ces difficultés et pouvoir approfondir notre connaissance d'Aristote sur tous ces sujets, la littérature savante, très abondante, n'est pas toujours d'un grand secours, pour plusieurs raisons. Par son abondance même et sa diversité, elle constitue une masse qui, parfois, fait écran devant les textes qu'elle est supposée interpréter et devient facilement, si l'on n'y prend garde, un objet d'étude en soi. Sauf exception notoire, elle reste, de plus, orientée prioritairement vers cela même dont Aristote s'efforce de détourner les regards, savoir la démocratie en général, ignorant alors la diversité de ses formes ou bien prenant malencontreusement pour traits de la démocratie en général ce que dit Aristote de l'une, seulement, de ses formes particulières, en l'occurrence, la pire, où gouvernement populaire et tyrannie se rejoignent. Et, de toutes les façons, la littérature savante est rarement à l'abri des préjugés herméneutiques qu'offrent les préoccupations actuelles de la philosophie politique, pour laquelle les préoccupations du monde ancien n'ont d'intérêt que si elles recoupent les nôtres, alors que ce devrait être le contraire. J'ajouterai que même la quête des ressemblances, poursuivie par la philosophie contemporaine, a volontiers quelque chose de partiel, sinon de partial, dans certaines interprétations d'Aristote, et tend à frapper d'oubli l'étroite correspondance des jugements du philosophe ancien sur les démocraties de son temps et les opinions modernes qui se sont faites jour dès lors qu'il fut question de renouer avec les idéaux démocratiques par delà plus de vingt siècles.

Avertis de tout cela, les étudiants se sont essayés à des travaux personnels, le plus souvent d'excellente facture, propres à m'éclairer moi-même dans la lecture d'Aristote et l'appréciation, à charge ou à décharge, de ses positions. Ceux de ces travaux qu'on va lire *exemplorum gratia*, me semblent témoigner d'une heureuse diversité.

L'exposé de Mme Derome porte sur la question que suscite directement l'effort entrepris par Aristote pour distinguer, au fil du temps, plusieurs formes de démocratie : existe-t-il, selon lui, de la première forme à la dernière, un « progrès » de la démocratie ? L'intérêt de l'exposé est de prendre sérieusement en compte, pour apprécier ce devenir de la démocratie, la conviction téléologique que défend Aristote dans l'analyse du devenir naturel, spécialement en biologie. Et l'intérêt de sa conclusion, après débat, est de s'inscrire dans la ligne des idées sur le progrès en matière humaine, non seulement chez Aristote, mais chez les Grecs anciens plus généralement.

L'exposé de M. Chanu porte sur l'une des interprétations récentes par lesquelles on a prétendu reconnaître, dans l'avantage qu'Aristote attribue aux délibérations collectives, une défense appuyée de la démocratie et même, par anticipation, une conception très moderne des prises de décision dans le contexte démocratique. Inspirée par ce qu'il appelle la démocratie « épistémique », l'interprétation qu'examine M.Chanu s'appuie sur des textes qu'il passe au crible avec grand soin. Et c'est pour conclure, avec pondération, que ces textes n'ont probablement pas entièrement la portée qu'on croit pouvoir leur donner, même s'ils n'ont pas livré tous leurs secrets.

L'exposé de M. Vachon, met en parallèle les déviations qu'Aristote relève dans la démocratie, principalement sous sa forme ultime, et les dérives dont, selon Tocqueville, la démocratie américaine semble être grosse. L'intérêt du rapprochement, c'est qu'il peut être institué avec pertinence en dépit des différences qui, non seulement séparent les époques respectives des penseurs concernés, mais aussi et peut-être surtout opposent les minuscules Cités grecques et un grand État moderne, comme si l'idéologie démocratique faisait fi de toutes ces différences.

L'exposé de M. Lapierre compare les jugements que porte Aristote sur la démocratie la plus fragile, qui, dit-il, se passe de la loi, et la pensée de Rousseau touchant une démocratie qui, le cas échéant, confierait au peuple le pouvoir exécutif, en plus du pouvoir législatif. L'intérêt de la comparaison est de montrer que les deux penseurs ont pareillement ciblé une forme de démocratie directe, la seule où le peuple s'approprie réellement le gouvernement, et ont tous deux

relevé qu'elle est ou serait désastreuse, c'est-à-dire incompatible avec les exigences d'un véritable régime politique.

Je remercie les éditeurs responsables de la revue d'avoir ouvert généreusement ce numéro à la publication de leurs travaux.

Richard Bodéüs, MRSC  
Professeur titulaire de philosophie  
Département de philosophie  
Université de Montréal